

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00190

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE CHAMBOEUF – AVENANT N°4

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106 Nombre de pouvoirs : 11 Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Caroline BENOUMELAZ, Jean-Luc BASSON, Mme M. Eric Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER. CHAMBE, Marc CHASSAUBENE. M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CINIERI. Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET. Laura M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Marianne DELIAVAL. M. Philippe DENIS, Μ. François Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Frédéric Isabelle DUMESTRE, M. DURAND, M. DUVERGER, Jean Mme FALZONE, M. David FARA. M. Martial Véronique FAUCHET. M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par José MAKAREINIS. M. Denis LAURENT. M. Yves M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, MICHAUD-FARIGOULE. Mme Christiane Mme Solange Mme Aline MOUSEGHIAN. Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE. M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PEISTER M Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Hervéj en Prefecture Jean-Marc SARDAT, Mme M. Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul Jean-Marc SAR Le 01 juin 2021 M. Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT.

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-2442007T0-20210520-020210019010

DATE D'AFFICHAGE :01 juin 2021

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs:

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Laura CINIERI



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE CHAMBOEUF – AVENANT N°4

La gestion du service public de distribution d'eau potable de la commune de Chamboeuf est actuellement confiée à la Société Stéphanoise des eaux - SUEZ, par un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

Un avenant en date du 24 février 2014 a modifié le contrat en confiant au délégataire les charges d'achat d'eau au Syndicat de Production du Forez Sud (SYPROFORS).

En contrepartie, cet avenant autorise le délégataire à répercuter les coûts d'achat d'eau qu'il supporte, en facturant aux usagers une « part achat d'eau » définie comme la somme des parts variables de la facture d'importation divisée par l'objectif de rendement inscrit au contrat.

Les parts variables de la facture d'importation d'eau intègrent la redevance prélèvement sur la ressource en eau appelée par l'Agence de l'Eau qui, conformément à des dispositions du contrat d'origine non modifiées, doit faire l'objet d'une ligne spécifique de la facture.

L'application stricte du contrat d'origine et de l'avenant n°1 conduirait à répercuter à deux reprises aux usagers la redevance prélèvement des factures d'achat d'eau en gros.

En outre le contrat de prestation confie au délégataire des prestations d'entretien des bouches et poteaux incendie (moyennant rémunération spécifique). Ces prestations sont assurées par la Métropole depuis le transfert de la compétence et doivent être retirées du contrat.

Aussi, le délégataire et la Métropole ont convenu de corriger les dispositions inscrites au contrat et à son avenant n°1 pour préciser les modalités de répercussion des charges d'achat d'eau supportées par l'exploitant et retirer les prestations relatives à l'entretien des équipements incendie.

La conclusion de cet avenant n°4 au contrat de délégation de service public intervient conformément au cadre réglementaire défini par le Code de la Commande Publique.

- Vu les articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de Chamboeuf en vigueur,

- Vu le projet d'avenant N°4 au contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable de Chamboeuf, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n°4 au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de Chamboeuf,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 4 au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de Chamboeuf.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU